



CICA-RE

**Compagnie Commune de Réassurance
des Etats Membres de la Conférence
Interafricaine des Marchés d'Assurances**

RAPPORT ANNUEL 2019



CICA-RE

Créée le 24 septembre 1981 par les douze (12) Etats Membres de la Conférence Internationale des Contrôles d'Assurances (CICA) devenue CIMA depuis la signature en 1992 du Traité de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances, la CICA-RE a véritablement démarré ses opérations techniques à partir du 1^{er} janvier 1984. Le siège social est à Lomé (République Togolaise).

Capital Social : 50 000 000 000 FCFA capital autorisé

30 000 000 000 FCFA Capital libéré qui se répartissent comme suit :

- 65% détenus par douze (12) Etats Membres
- 35% détenus par des Institutions Financières, des Banques de Développement et des Sociétés d'Assurances

NOTRE VISION

Etre le réassureur leader de la Zone CIMA et un opérateur incontournable sur le continent africain.

NOTRE MISSION

- Promouvoir le développement des activités nationales d'assurances et de réassurances dans les pays membres ;
- Favoriser la croissance des capacités de souscription et de rétention nationales, sous régionales et régionales ;
- Contribuer au développement économique de la Zone CIMA en particulier et de l'Afrique en général.

NOS VALEURS

- Réactivité
- Respect des engagements
- Bonne gouvernance
- Quête permanente de l'excellence

LES PRINCIPAUX INDICATEURS

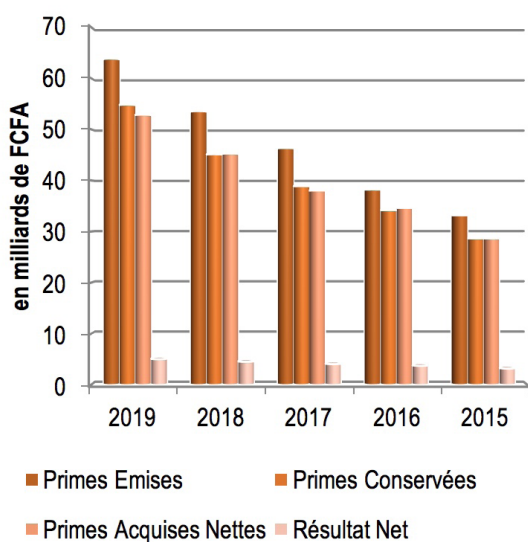
		2019	2018	2017	2016	2015
EXPLOITATION	Primes Emises	63 798	53 536	46 336	38 229	33 190
	Primes Conservées	54 805	45 110	38 884	34 193	28 667
	Primes Acquises Nettes	52 850	45 249	38 035	34 649	28 659
	Résultat Net	5 078	4 567	4 114	3 781	3 240
STRUCTURE FINANCIÈRE	Fonds Propres	62 773	47 344	42 136	39 243	36 582
	Total Bilan	131 801	112 961	90 530	82 648	79 896

Chiffres en Millions de francs CFA

RATING

AM Best		GCR	
Financial Strength Rating (FSR)	B	National (zone CIMA)	AAA
IssuerCredit Rating (ICR)	bb+	International	BB+

Exploitation



Structure Financière

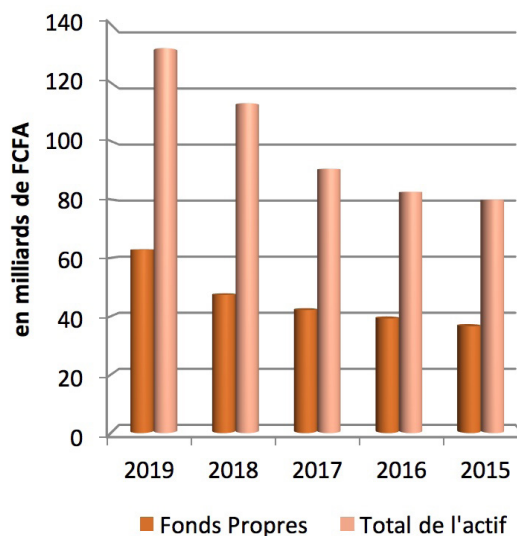


TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA CICA-RE	2
PRINCIPAUX INDICATEURS	3
TABLE DES MATIÈRES	4
CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
DIRECTION GÉNÉRALE	7
AVANT-PROPOS	8
I- Le contexte économique et environnement commercial	9
II- Les opérations techniques	11
A. Les produits	11
1. Le Chiffre d'affaires.....	11
2. Les provisions de primes	14
3. Les autres produits	14
B. Les charges	15
1. Les charges de sinistres.....	15
2. Les commissions	16
3. Les autres charges	16
4. Le ratio combiné	16
C. La rétention et la rétrocession	17
D. Les résultats	19
E. La masse bilancielle	21
III- La solvabilité de la compagnie	22
IV- Les perspectives 2020	23
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	25
ANNEXES.....	35
RESOLUTIONS DE LA 38 ^{ème} ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	42
ECHOS DE LA 38 ^{ème} ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	44

CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2019



Abel Blaise EZO'O ENGOLO

Président du Conseil d'Administration
Administrateur Représentant l'Etat du
CAMEROUN / Directeur National des
Assurances du Cameroun



Mamadou DEME

Administrateur
Représentant l'Etat du
SENEGAL / Directeur
des Assurances du
Sénégal



Karim DIARASSOUBA

Administrateur
Représentant l'Etat
de COTE D'IVOIRE /
Directeur des Assurances
de la Côte d'Ivoire



Ahmadou Abdoulaye DIALLO

Administrateur Représentant
le Groupe FSA-CHANAS
ASSURANCES / Directeur
Général du FSA



Bassary TOURE

Administrateur
Représentant la BOAD /
Vice-président de la BOAD



Moussa DIAW

Administrateur
Représentant le Collège
« AUTRES SOCIETES
D'ASSURANCES » /
Administrateur de la SEN-RE



**Olivier MEBIAME
ASSAME**

Administrateur
Représentant l'Etat du
GABON / Directeur
National des Assurances
du Gabon



Mamou OUEDRAOGO

Administrateur Représentant
l'Etat du BURKINA FASO /
Directrice des Assurances du
Burkina Faso



**Roger Eugène Boa
JOHNSON**

Administrateur
Représentant les PRIVES
IVOIRIENS / Directeur
Général AXA Côte d'Ivoire



**Odon Bolarinwa
KOUPAKI**

Administrateur
Représentant le Groupe
d'Etats : BENIN-
CONGO / Directeur des
Assurances du Bénin



**Valentin
MAYERE-YOLONGUERE**

Administrateur
Représentant le Groupe
d'Etats : RCA-MALI-
NIGER / Directeur des
Assurances de RCA



**Haroune MAHAMAT
ISSAKHA**

Administrateur
Représentant le Groupe
d'Etats : TCHAD-TOGO /
Directeur National Adjoint
des Assurances du Tchad

DIRECTION GÉNÉRALE AU 31 DÉCEMBRE 2019



**Jean-Baptiste N.
KOUAME**

Directeur Général



Abdias SABA

Directeur Général
Adjoint

AVANT PROPOS

Le trente sixième rapport annuel présente l'exercice comptable 2019, décrit les conditions dans lesquelles la Compagnie a évolué et indique les perspectives de développement.

Le chiffre d'affaires 2019 s'établit à 63,798 milliards de FCFA et connaît une hausse de 19,17 % par rapport à l'exercice précédent.

Les affaires réalisées en zone CIMA représentent 41,46 % du chiffre d'affaires global 2019 contre 45,17 % en 2018.

Les cessions légales représentent 15,60 % (17,63 % en 2018) du chiffre d'affaires et enregistrent une baisse de 2,03 point par rapport à l'exercice précédent. Les conventionnelles qui, l'exercice écoulé, représentaient 82,37 % du chiffre d'affaires, s'élèvent en 2019 à 84,40 % toutes zones confondues en valeur relative, et enregistrent une hausse de 22,10 %.

Le total du bilan s'élève à 131,800 milliards de FCFA contre 112,961 milliards de FCFA en 2018,

soit une hausse de 18,839 milliards de FCFA en valeur absolue et de 16,67 % en valeur relative.

Les résultats techniques des Acceptations brutes atteignent 16,500 milliards de FCFA.

Le bénéfice de l'exercice, après déduction des frais généraux et amortissements, et sous l'effet des profits et pertes hors exploitation, s'élève à 5,078 milliards de FCFA contre 4,567 milliards de FCFA en 2018. Il représente 12,55 % du capital libéré.

Ce rapport, dans une première partie, décrit le contexte économique et l'environnement commercial au cours de l'exercice 2019.

Dans une deuxième partie, sous le titre "les opérations", l'exploitation est analysée.

Le rapport donne, en conclusion, un aperçu sur les perspectives de la Compagnie au cours des prochains exercices.

I LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET L'ENVIRONNEMENT COMMERCIAL

L'année 2019 qui s'achève est marquée par de soubresauts porteurs de germes de conflits de nature à remettre en cause les bases de la coopération internationale. En dépit de ces tensions entre les grandes puissances économiques, notamment les Etats-Unis, la Chine et l'Iran, l'économie mondiale, avec une croissance de 2,9 % contre 3,6 % en 2018 s'est montrée quelque peu résiliente même si la croissance s'est érodée dans les économies émergentes.

Ainsi, dans les pays développés, l'activité s'est légèrement contractée pour se situer à 1,2 % de croissance du PIB contre 1,4 % en 2018. Aux Etats-Unis, la croissance s'est ralentie passant de 2,5 % en 2018 à 2,1 % en 2019 en relation avec les craintes que suscitait la guerre commerciale avec la Chine.

Dans la zone Euro, la croissance est passée de 1,3 % en 2018 à 1,2 % en 2019, soit une baisse de 0,1 point par rapport aux prévisions d'octobre 2019 sous l'effet de la contraction prolongée de l'activité industrielle en Allemagne et de la décélération de la demande intérieure en Espagne et des revendications sociales en France.

Au Royaume Uni, l'activité économique s'est contractée passant de 1,5 % de taux de croissance à 1 % en 2019, sous le poids des incertitudes liées au Brexit et aux élections législatives anticipées. Au Japon, la croissance a atteint 1 % du PIB en 2019 contre -0,3 % en 2018 grâce à la bonne tenue de la consommation privée.

Dans les pays émergents, l'activité économique s'est poursuivie sur une tendance baissière avec une croissance estimée à 2,3 % en 2019 contre 2,9 % en 2018. En Chine, l'activité s'est contractée avec un taux de 6 % en 2019 contre 6,4 % en 2018 en lien avec le ralentissement de la demande mondiale sur fonds de guerre commerciale avec les USA.

En Inde, l'activité a perdu 1,8 point de pourcentage pour se situer à 4,7 % de taux de croissance en 2019 en lien avec des perturbations climatiques dans les régions productrices pénalisant les récoltes.

En Russie, l'activité économique s'est contractée dans le secteur industriel en rapport avec l'effondrement de l'industrie automobile. Il en est de même au Brésil, au Mexique ou encore en Afrique du Sud où la croissance en 2019 est nettement inférieure à celle de 2018.

Dans les pays en développement à faible revenu, la croissance reste robuste bien que les résultats soient hétérogènes çà et là.

Ainsi, en Afrique, la croissance économique est estimée à 3,4 % en 2019, soit à peu près la même chose qu'en 2018, mais inférieure à la croissance moyenne sur les dix dernières années dans la région (5 %). Cette croissance masque d'importantes disparités entre les régions. L'Afrique de l'Est a maintenu sa position de la région du continent à la croissance la plus rapide avec un taux estimé à 5 % en 2019.

L'Afrique du Nord prend la seconde place avec 4,1 %. La croissance de l'Afrique de l'Ouest a atteint 3,7 % en 2019 contre 3,4 % l'année précédente. La croissance de l'Afrique Australe a ralenti ; passant de 1,2 % à 0,7 % marquée par les ravages des cyclones Idaï Kenneth. Dans les pays africains, membres de la Zone Franc, la situation macro-économique se présente ainsi qu'il suit :

Dans la zone UEMOA, l'activité économique en 2019 s'est stabilisée avec une croissance de 6,1 % en 2019 contre 6,5 % en 2018 malgré la recrudescence des actes terroristes dans certains pays de l'Union. La bonne tenue du secteur tertiaire (Banque et télécommunications), la reprise des activités extractives et de production d'énergie ainsi que l'essor des bâtiments et travaux publics (BTP) ont permis de résorber les effets dépressifs de la conjoncture dans les pays développés partenaires.

La masse monétaire de l'Union représente 25,7 % du PIB en 2019 contre 24,8 % en 2018, soit une hausse de 0,9 point de pourcentage du PIB. Cette hausse de la masse monétaire provient des créances intérieures et des Avoirs Extérieurs Nets en rapport avec la vigueur des exportations.

Les finances publiques dans les Etats de l'Union, quoique déficitaires, sont en nette amélioration passant de - 3,4 % du PIB en 2018 à - 2,3 % en 2019. Corrélativement, la dette publique en pourcentage du PIB est restée stable, soit 44,5 % en 2019 contre 44,3 % en 2018. Le taux d'inflation est établi à -0,3 % en 2019 contre 1 % en 2018 en relation avec la baisse des prix des produits alimentaires dans la plupart des pays de l'Union. Les réserves de l'Union se sont améliorées et représentent en 2019, 5,5 mois d'importation contre 4,4 mois en 2018.

Dans la zone CEMAC, le taux de croissance est établi à 1,8 % en 2019 contre 0,3 % un an plus tôt, très en deçà des prévisions de 3,1 % estimées en avril 2019. La persistance des tensions sécuritaires dans les bassins du Tchad et de la Centrafrique ainsi que la crise socio-politique dans les régions Nord-Ouest du Cameroun ont impacté négativement l'activité économique.

Les finances publiques affichent un solde budgétaire global excédentaire, représentant 0,3 % du PIB des Etats Membres en 2019. Parallèlement, la dette publique s'est stabilisée passant de 50,8 % du PIB en 2018 à 51,3 % en 2019.

La masse monétaire dans les Etats Membres de la Communauté a légèrement augmenté, passant de 22,1 % du PIB en 2018 à 22,8 % en 2019, en adéquation avec la croissance retrouvée. L'indice des prix à la consommation a poursuivi sa tendance baissière passant de 2,1 % en 2018 à 1,7 % en 2019.

Les réserves de la Communauté se sont améliorées et représentent 3,7 mois d'importation des biens et services en 2019 contre 2,8 mois en 2018, soutenues par la dette extérieure.

Dans la zone CIMA, le raffermissement de la confiance dans l'industrie des assurances, résultat d'une politique volontariste des instances communautaires par le biais de la réforme sur le capital qui a entraîné dans certains cas une recomposition de la géographie du capital comme la cession de certaines filiales d'Allianz au groupe SUNU, ainsi que la poursuite de l'assainissement du marché par le contrôle du respect des engagements, s'est traduit par un accroissement des primes émises.

Les estimations de primes émises en 2019 s'établissent à 1 243,976 milliards de francs CFA contre 1 201,401 milliards de francs CFA en 2018. Les affaires non vie estimées à 839,601 milliards de francs CFA en 2019 contre 810,910 milliards de francs CFA en 2018, en hausse de 4 %, représentent 67,5 % du chiffre d'affaires de la zone.

La branche vie avec 404,375 milliards de francs CFA de primes émises en 2019 contre 390,556 milliards de francs un an plus tôt représente 32,5 % du marché, mais en nette progression par rapport aux années précédentes.

Ce dynamisme du marché CIMA soutenu par de bons ratios Sinistres / Primes, attire les réassureurs mondiaux et les courtiers internationaux, attisant la concurrence sur le marché de la réassurance.

Tel est l'environnement dans lequel la Compagnie a exercé ses activités en 2019.

II LES OPERATIONS TECHNIQUES

A. LES PRODUITS

1. LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires brut toutes branches confondues s'est élevé à 63,798 milliards de FCFA contre 53,536 milliards de FCFA en 2018, en hausse de 10,262 milliards de FCFA, soit 19,17 %.

La progression du chiffre d'affaires provient, entre autres, de la hausse des souscriptions Vie et Non Vie, notamment les acceptations suivantes :

- Cessions légales Vie : de FCFA 2,157 milliards en 2018 à FCFA 3,110 milliards en 2019 ;
- Traités Vie CIMA : de FCFA 2,167 milliards en 2018 à FCFA 2,329 milliards en 2019 ;
- Traités Non Vie CIMA : de FCFA 3,119 milliards en 2018 à FCFA 4,071 milliards en 2019 ;
- Traités Non Vie Hors CIMA Afrique : de FCFA 3,986 milliards en 2018 à FCFA 5,136 milliards en 2019 ;
- Traités Non Vie Hors CIMA Hors Afrique : de FCFA 15,095 milliards en 2018 à FCFA 19,187 milliards en 2019 ;

- Facultatifs Non Vie CIMA : de FCFA 8,497 milliards en 2018 à 9,406 milliards en 2019 ;
- Facultatifs Non Vie Hors CIMA Afrique : de FCFA 4,198 milliards en 2018 à 6,041 milliards en 2019 ;
- Facultatifs Non Vie Hors CIMA Hors Afrique : de FCFA 4,648 milliards en 2018 à 5,975 milliards en 2019.

Cependant, cette hausse a été atténuée par la régression des souscriptions Vie et Non Vie des zones suivantes :

- Cessions légales Non Vie : de FCFA 7,282 milliards en 2018 à FCFA 6,844 milliards en 2019 ;
- Traités Vie Hors CIMA Afrique : de FCFA 1,323 milliards en 2018 à FCFA 989 millions en 2019 ;
- Facultatifs Vie CIMA : de FCFA 962 millions en 2018 à 691 millions en 2019.

La figure ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'affaires par exercice comptable.

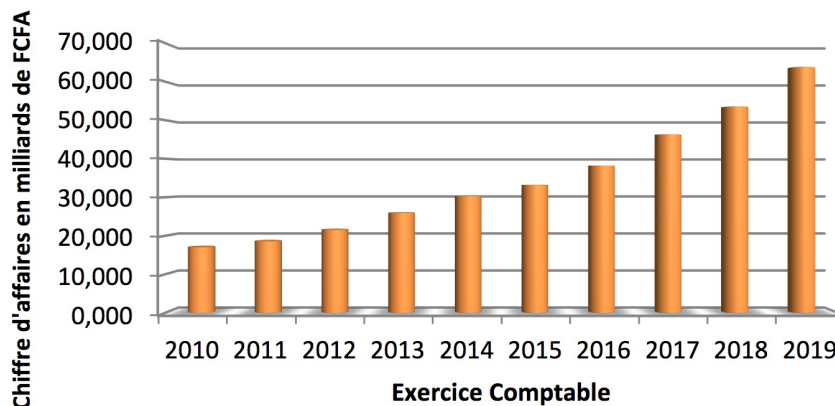


Figure 1. Evolution du chiffre d'affaires par exercice comptable

a) Répartition du chiffre d'affaires par centre de production

Quatre centres de production animent l'activité de la Compagnie : le Bureau Régional de Douala,

le Bureau Régional d'Abidjan, la Succursale de Tunis et le Siège.

CENTRE DE PRODUCTION		2018		2019		Variation % 2019 - 2018
		Montant	%	Montant	%	
BUREAU REGIONAL DE DOUALA		7 446,71	13,91	9 264,35	14,52	24,41
BUREAU REGIONAL D'ABIDJAN		13 608,20	25,42	13 663,68	21,42	0,41
SUCCURSALE DE TUNIS		1 737,16	3,24	2 380,15	3,73	37,01
SIEGE LOME	NON VIE	24 033,32	44,89	31 350,92	49,14	30,45
	VIE	6 710,57	12,53	7 138,80	11,19	6,38
	TOTAL	30 743,89	57,43	38 489,72	60,33	25,19
Total		53 535,96	100,00	63 797,91	100,00	19,17

Tableau 1. Répartition du chiffre d'affaires par centre de production (les montants sont en millions de F CFA)

Le Bureau Régional de Douala : a enregistré en 2019 une production de 9,264 milliards de FCFA contre 7,447 milliards de FCFA en 2018 en hausse de 24,41 %, et représente 14,52 % du chiffre d'affaires total de la Compagnie.

Le Bureau Régional d'Abidjan : le chiffre d'affaires généré par ce centre de production s'est établi en 2019 à 13,664 milliards de FCFA contre 13,608 milliards FCFA en 2018 stable sur la période (+0,41 %), et représente 21,42 % du chiffre d'affaires total de la Compagnie.

La Succursale de Tunis : a enregistré en 2019 une production de 2,380 milliards de FCFA contre 1,737 milliards de FCFA en 2018 en hausse de 37,01 %, et représente 3,73 % du chiffre d'affaires total de la Compagnie.

Le Siège : le chiffre d'affaires réalisé par le siège s'établit à 38,490 milliards de FCFA dont 7,139 milliards de FCFA pour la Vie et 31,351 milliards de FCFA au titre de la Non Vie. Il est globalement en hausse de 25,19 % et contribue à hauteur de 60,33 % au chiffre d'affaires global 2019.

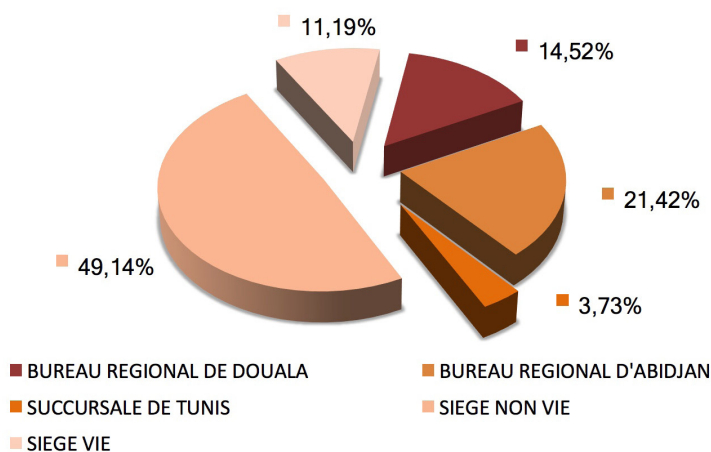


Figure 2. Répartition du chiffre d'affaires 2019 par centre de production

b) Le chiffre d'affaires par branche

Au cours de l'exercice sous revue, s'agissant de l'activité Non Vie, les branches Incendie, Risques Annexes et Risques Techniques restent dominantes dans le chiffre d'affaires auquel elles ont contribué à hauteur de 35,262 milliards de FCFA soit 55,27 % du chiffre d'affaires global, la branche Risques Agricoles suit avec 10,594 milliards FCFA et représente 16,61 % du montant total des primes. La production des branches Automobile et Accident est de 6,058 milliards et représente 9,50 % du chiffre d'affaires total.

Les primes générées par les branches Transport-Aviation-Energie représentent 7,44 % de la production totale pour un chiffre d'affaires de 4,745 milliards.

Quant aux acceptations de la branche Vie, elles s'élèvent à 7,139 milliards de FCFA soit 11,19 % du chiffre d'affaires de la Compagnie.

Le chiffre d'affaires de l'ensemble des branches du portefeuille est en croissance sur la période.

BRANCHE	2018		2019		Variation % 2019 - 2018
	Montant	%	Montant	%	
Incendie - RA - RT	28 030	52,36	35 262	55,27	25,80%
Transport Aviation Energie	3 705	6,92	4 745	7,44	28,06%
Auto-RCD-AT Accident	4 875	9,11	6 058	9,50	24,27%
Risques Agricoles	10 216	19,08	10 594	16,61	3,70%
Total Non-Vie	46 825	87,47	56 659	88,81	21%
VIE	6 711	12,53	7 139	11,19	6,38%
Total Général	53 536	100,00	63 798	100,00	19,17%

Tableau 2. Chiffre d'affaires 2019 par branche (en millions de F CFA)

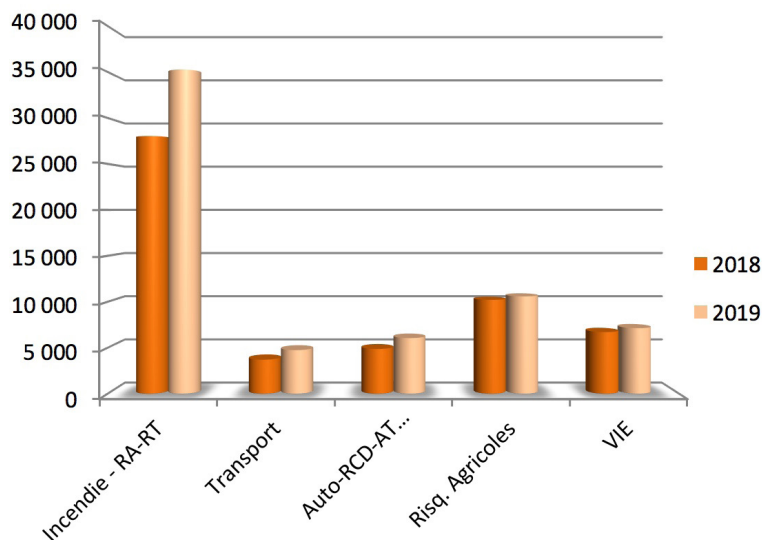


Figure 3. Chiffre d'affaires 2019 par branche d'assurance (en millions de F CFA)

2. LES PROVISIONS DE PRIMES CHIFFRES EN MILLIERS DE FCFA

Elles comprennent :

• Provisions mathématiques de la branche Vie	4 712 060
• Provisions de primes des branches élémentaires (Non Vie)	6 482 933
TOTAL	11 194 993

contre 8 901 765 FCFA au 31 décembre 2018, soit une hausse de 25,76 %.

3. LES AUTRES PRODUITS

Ils se composent comme suit :

• Intérêts bancaires	1 001 660
• Intérêts des prêts et autres placements	717 411
• Intérêts sur dépôts espèces	522 239
TOTAL	2 241 310

contre 2 007 932 FCFA au 31 décembre 2018 soit une hausse de 11,62 %.

Les autres produits représentent 3,51 % du chiffre d'affaires et permettent d'amortir 27,63 % des frais généraux

B. LES CHARGES

1. LES CHARGES DE SINISTRES

Les charges de sinistres sont composées des sinistres payés et de la variation des provisions de sinistres à la clôture (+) et à l'ouverture (-).

a) Les sinistres payés

Ils s'élèvent à FCFA 30,026 milliards au 31 décembre 2019 contre 24,276 milliards au 31 décembre 2018, en hausse de FCFA 5,750 milliards soit 23,69 %.

Les rétrocessionnaires ont participé aux sinistres payés en 2019 pour FCFA 0,663 milliards soit 2,21 % contre 3,155 milliards en 2018. Il est à

noter qu'un montant de FCFA 12,835 milliards demeure à la charge des rétrocessionnaires au titre des sinistres en suspens (Vie et Non Vie) à fin 2019.

b) Les provisions de sinistres à payer au 31 décembre 2019

Les provisions de sinistres à payer sont évaluées à FCFA 33,138 milliards contre 32,177 milliards au 31 décembre 2018. Ces provisions ont été estimées selon les méthodes actuarielles.

Elles se ventilent en :

● Provisions SAP VIE	1 739 187 267
● Provisions SAP Non Vie	31 398 768 972
TOTAL	33 137 956 239

Sous l'influence de la variation des provisions de sinistres à payer, les sinistres de compétence de l'exercice 2019 s'établissent à FCFA 30,904 milliards contre 25,684 milliards en 2018 en hausse de 20,33 %. Les rétrocessionnaires participent à la charge de sinistre de compétence pour FCFA 4,986 milliards soit 16,13 % du montant global des sinistres de compétence.

On note que les provisions en monnaie convertie au 31/12/2018 de FCFA 32,177 milliards

ont été reprises en 2019 pour un montant de 32,260 milliards soit une variation de FCFA 83,01 millions imputable à l'évolution du taux de change au 31/12/2019. En effet, dans le concept de la comptabilité pluri monétaires utilisée par la CICA-RE et par la plupart des réassureurs internationaux, les provisions en monnaies originales au 31/12/N sont converties au cours en vigueur au 31/12/N alors que les reprises de ces provisions en monnaies originales sont converties au cours en vigueur au 31/12/N+1.

c) Les ratios charges de sinistres sur primes acquises (S/P) par branche

BRANCHES	PRIMES ACQUISES 2019	CHARGES DE SINISTRES 2019	TAUX S/P en % 2019	TAUX S/P en % 2018
Incendie RA RT	34 302 373	11 088 248	32,33	54,87
Transports	6 015 787	2 548 473	42,36	26,65
Auto RCD AT Accidents	4 735 882	1 753 429	37,02	69,00
Risques Agricoles	10 671 797	12 688 694	118,90	41,86
TOTAL NON-VIE	55 725 839	28 078 844	50,39	51,33
VIE	5 775 914	2 825 151	48,91	28,36
TOTAL GENERAL	61 501 754	30 903 995	50,25	48,21

Tableau 7. Primes acquises et S/P par branche d'assurance (les montants sont en milliers de F CFA)

On constate que le ratio de sinistralité passe à 50,25 % en 2019 contre 48,21 % en 2018. Cette hausse constatée de la sinistralité est la

résultante directe de la survenance de plusieurs sinistres importants en 2019 en Hors CIMA et principalement dans la branche Agriculture.

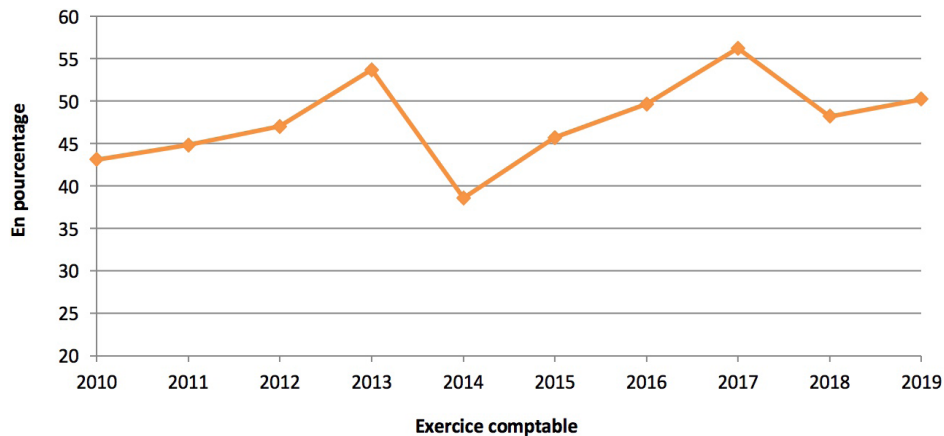


Figure 7. Evolution du ratio S/P de 2010 à 2019

La figure 7 montre que le ratio S/P de la compagnie a progressé entre 2018 et 2019. Sur les 10 dernières années, ce ratio a évolué de façon maîtrisée avec un minimum de

38,61 % et un maximum de 56,26 %, induisant une sinistralité moyenne sur les dix dernières années de 47,76 %.

2. LES COMMISSIONS

Les Commissions Vie et Non Vie s'élèvent à FCFA 14,098 milliards au 31 décembre 2019 contre 11,105 milliards au 31 décembre 2018. Elles représentent en moyenne 22,10 % du chiffre

d'affaires en 2019 contre 20,74 % en 2018. La contribution des rétrocessionnaires aux charges de commissions a atteint FCFA 494,192 millions soit 3,51 % des commissions totales.

3. LES AUTRES CHARGES

Les autres charges de l'exercice 2019 s'élèvent à FCFA 8,126 milliards soit 12,74 % du chiffre d'affaires 2019 contre 6,669 milliards en 2018 représentant 12,46 % du chiffre d'affaires en 2018.

Les autres charges hors dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à FCFA 7,167 milliards contre 5,942 milliards en 2018, en hausse de 20,62 %.

4. LE RATIO COMBINÉ

Le ratio combiné, exprimé en pourcentage des primes acquises, mesure la rentabilité opérationnelle des assureurs et réassureurs. Si ce ratio est supérieur à 100 %, le réassureur est techniquement en perte avant le profit réalisé

par ses placements. Il s'agit en fait d'un ratio qui tient compte de la sinistralité, des dépenses administratives et des autres frais de gestion. Il est plus pertinent pour les branches Non Vie.

	2018	2019	Variation
Frais de gestion *	5 096 029	6 295 680	1 199 651
Commissions et courtages	9 831 229	12 411 827	2 580 599
Charges de sinistres	23 633 077	28 078 844	4 236 023
Charges totales	38 770 079	46 786 352	8 016 273
Primes acquises	46 045 005	55 725 839	9 680 834
Ratio Combiné	84,20%	83,96%	-0,24%

Tableau 8. Ratio Combiné 2018 - 2019 (montants en milliers de FCFA)

*Hors frais financiers et dotations aux amortissements et provisions

Le ratio combiné de la CICA-RE, en Non Vie reste stable et s'élève en 2019 à 83,96 % contre 84,20 % en 2018,

C. LA RETENTION ET LA RETROCESSION

L'analyse de la rétention et de la rétrocession porte sur les exercices de souscription 2015, 2016, 2017 et 2018 dont les résultats sont connus. Les primes globales rétrocédées par la CICA-RE en 2018 sont de FCFA 7,251 milliards contre 7,768 milliards en 2017, soit une baisse de 6,65 %. Ainsi, le pourcentage des primes rétrocédées par rapport aux primes acceptées passe de 14,51 % en 2017 à 12,97 % en 2018.

Dans le détail :

- la rétrocession CIMA passe de 1,19 % des primes acceptées en 2017 à 0,69 % en 2018.
- la rétrocession Hors CIMA passe de 13,32 % des primes acceptées en 2017 à 12,97 % en 2018.

En conséquence, les primes globales (CIMA et Hors CIMA), retenues dans la zone CIMA par la CICA-RE, se chiffrent par rapport aux primes acceptées, à :

- 88,41 % soit 27,808 milliards de FCFA en 2015;
- 89,50 % soit 33,039 milliards de FCFA en 2016 ;
- 87,49 % soit 46,839 milliards de FCFA en 2017 ;
- 87,71 % soit 49,024 milliards de FCFA en 2018.

Les diagrammes et le tableau qui suivent font le point de la répartition des primes acceptées par exercice de souscription en rétrocession d'une année à l'autre.

EXERCICE DE SOUSCRIPTION	MONTANTS				POURCENTAGE %			
	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018
A- PRIMES ACCEPTEES	31 448	36 915	53 534	55 891	100	100	100	100
B- RETROCESSION	4 337	4 840	7 768	7 251	13,79	13,11	14,51	12,97
B1.RETROCESSION CIMA	687	917	636	384	2,18	2,48	1,19	0,69
B2.RETROCESSION HORS CIMA	3 650	3 923	7 132	6 867	11,61	10,63	13,32	12,29
Hors CIMA sans échange	1 845	1 314	1 785	1 701	50,56	33,50	25,03	24,77
Hors CIMA avec échange	2 492	3 526	5 983	5 551	68,27	89,89	83,88	80,83
C- RETENTION NETTE CICA-RE (A-B)	27 112	32 075	45 766	48 640	86,21	86,89	85,49	87,03
D- RETENTION DANS LES PAYS CIMA (A-B2)	27 802	33 039	46 839	49 024	88,41	88,50	87,49	87,71

Tableau 9. Rétention et Rétrocession 2014-2017 (les montants sont en millions de F CFA)

RETENTION-RETROCESSION - 2018

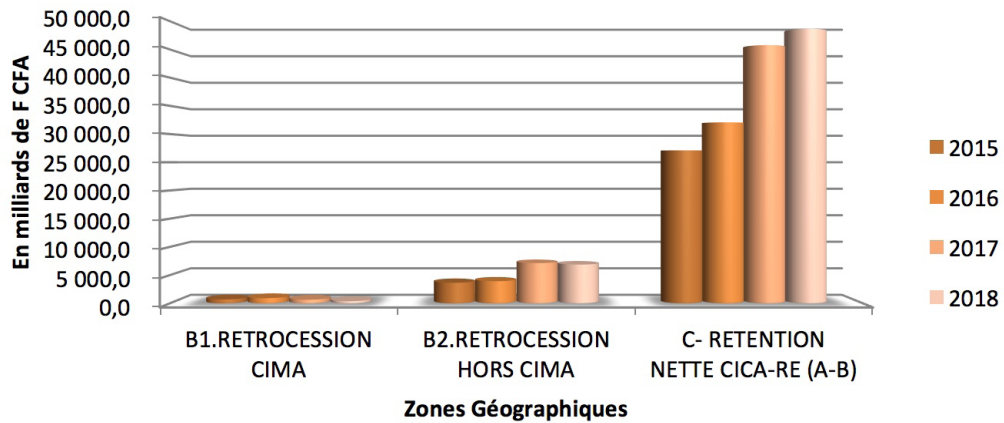


Figure 8. Histogramme rétention et rétrocession

RETENTION-RETROCESSION - 2018

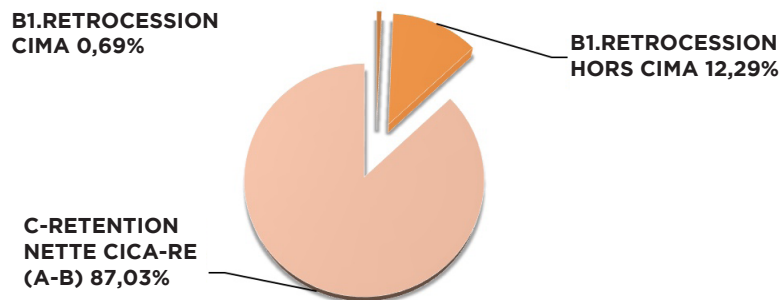


Figure 9. Rétention et rétrocession

EXERCICES COMPTABLES	2015	2016	2017	2018	2019
Primes acquises rétrocédées	3 563	4 481	6 186	8 026	8 692
Part dans les charges de sinistres	-417	2 043	5 949	2 538	4 986
Commissions	122	243	389	369	494
Résultat rétrocession	3 859	2 195	-52	5 119	3 172

Tableau 10. Résultat de la rétrocession de 2015 à 2019 (les chiffres sont en millions de F CFA)

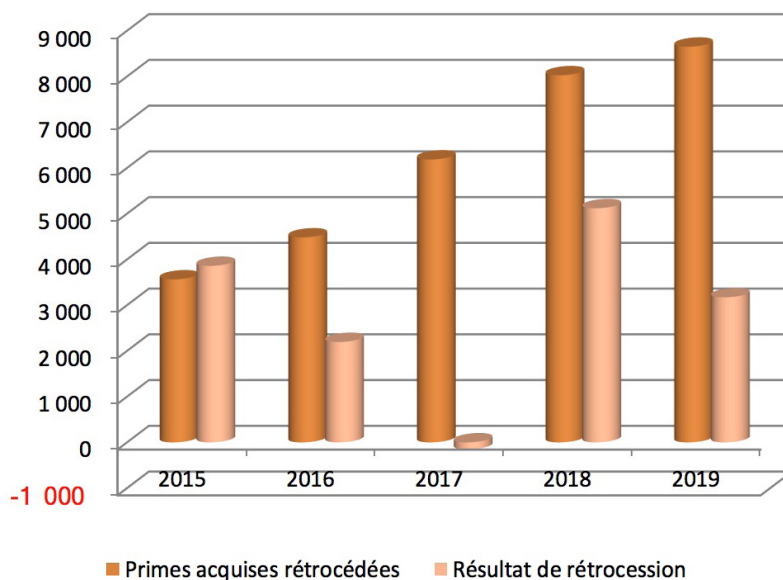


Figure 10. Primes acquises et résultats des rétrocessionnaires de 2015 à 2019 (en millions de F CFA)

D. LES RESULTATS

1. LES RESULTATS TECHNIQUES

L'exploitation technique de l'exercice 2019 est résumée ci-dessous. Il ressort de ces comptes un résultat technique net de FCFA 13,328 milliards qui s'analyse comme suit :

L'ACCEPTATION (CHIFFRES EN MILLIERS DE FCFA)

ELEMENTS	NON VIE	VIE	TOTAL
Primes acquises	55 725 839	5 775 914	61 501 754
Sinistres de Compétence	-28 078 844	-2 825 151	-30 903 995
Commissions	-12 411 827	-1 686 197	-14 098 024
Résultat Technique	15 235 168	1 264 566	16 499 734

LA RETROCESSION (CHIFFRES EN MILLIERS DE FCFA)

ELEMENTS	NON VIE	VIE	TOTAL
Primes acquises	-8 148 125	-503 397	-8 651 522
Sinistres de Compétence	4 952 256	33 464	4 985 720
Commissions	258 346	235 847	494 192
Résultat Technique	-2 937 524	234 086	-3 171 610
Résultat Technique Net	12 297 644	1 030 480	13 328 124

Tableau 11. Compte d'exploitation simplifié (en milliers de F CFA)

2. LE RESULTAT NET DE L'EXERCICE

Le résultat d'exploitation générale de l'exercice 2019 est bénéficiaire de FCFA 7,443 milliards. Sous l'effet des profits et des pertes hors exploitation, l'exercice 2019 se solde par un bénéfice de FCFA 5,078 milliards contre 4,567

milliards en 2018. Le résultat net de l'exercice 2019 représente 7,96 % du chiffre d'affaires. La rentabilité du capital libéré est ainsi assurée à concurrence de 12,55 % en 2019.

EVOLUTION DU RESULTAT NET

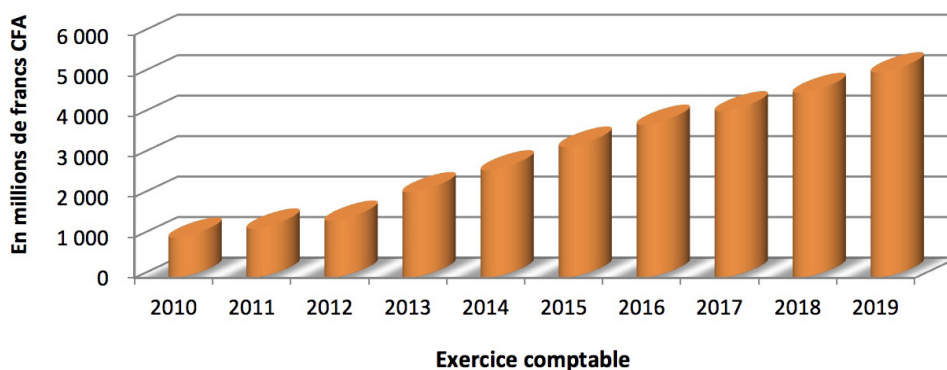


Figure 11. Evolution du résultat net 2010 -2019 (en millions de F CFA)

3. L'AFFECTATION DU RESULTAT NET

Le résultat net de l'exercice 2019 s'élève à FCFA 5 077 825 361.

Le plan stratégique de développement révisé pour la période 2015-2020 prévoit la distribution des dividendes à hauteur de 25% à 50% des bénéfices annuels. Cela dit, les estimations effectuées à date par les services de notre Compagnie Commune au niveau du chiffre d'affaires et des encaissements de primes dans le contexte regrettable de la pandémie de la Covid-19, laissent entrevoir pour l'exercice 2020

des réalisations en dessous des prévisions initiales. Par ailleurs, le Secrétariat Général de la CIMA recommande aux sociétés d'assurances et de réassurances la non distribution de dividende au titre de l'exercice 2019 en raison de l'impact non maîtrisé de la crise sanitaire sur les comptes de l'exercice 2020.

Toutefois, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter, à titre exceptionnel, le résultat net comme suit :

Réserve Légale (1/10 du bénéfice de l'exercice)	507 782 536 FCFA
Réserve facultative	3 260 102 825 FCFA
Bénéfice à distribuer 25,79%	1 309 940 000 FCFA
TOTAL (Résultat Net)	5 077 825 361 FCFA

Les dividendes à distribuer correspondent à un montant total de FCFA 1 309 940 000 soit 25,79% du bénéfice réalisé en 2019. Le dividende par action est fixé à 36 221 FCFA.

E. LA MASSE BILANCIELLE

La masse bilancielle de la société se chiffre à FCFA 131,800 milliards en 2019 contre 112,962 milliards en 2018, en progression de 16,68 %. Cette progression s'explique par l'augmentation

du capital d'une part, et l'accroissement du niveau d'activité de la Compagnie d'autre part. Le graphique ci-après retrace son évolution.

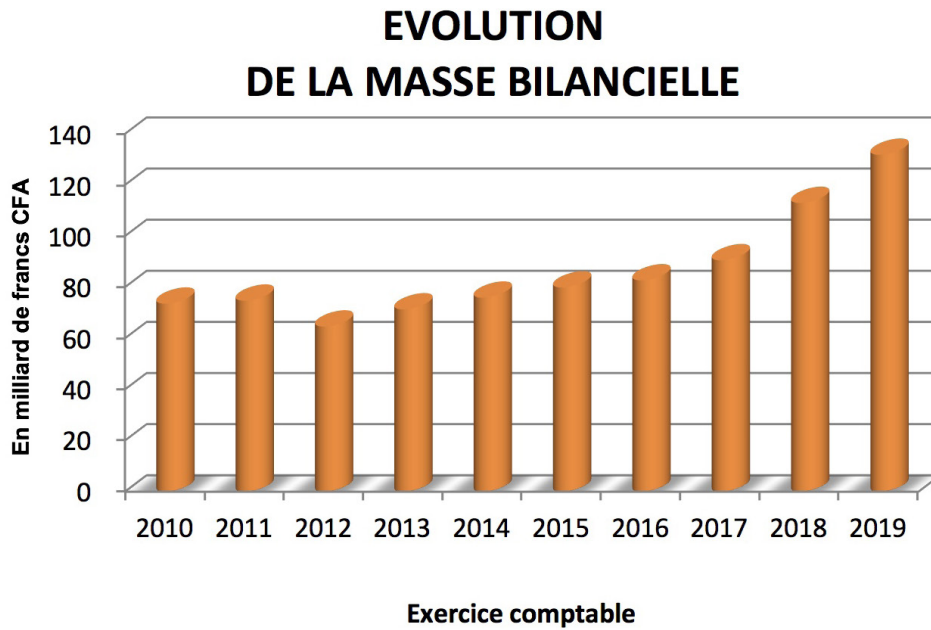


Figure 12. Evolution de la Masse Bilancielle (en milliards de F CFA)

III LA SOLVABILITE DE LA COMPAGNIE

La Compagnie veille à ce que sa solvabilité et sa trésorerie soient suffisantes pour faire face à ses engagements et soutenir son développement. Si l'on considère les dispositions récentes de la réglementation CIMA relatives au contrôle des sociétés de réassurance, la Compagnie couvre

largement ses exigences de marge de solvabilité. En effet, la marge minimum réglementaire d'un montant de 9,533 milliards de F CFA est couverte par des fonds propres d'un montant total de 62,773 milliards de FCFA, soit un taux de couverture de 658 %.

Eléments	2019	2018	2017
Fonds Propres (A)	62 773	47 344	42 136
Marge Minimum CIMA (B)	9 533	8 637	6 313
Taux de Couverture (A) / (B)	658%	548%	667%

Figure 12. La marge de solvabilité calculée selon le code CIMA (les chiffres sont en millions de F CFA)

Cela dit, la Compagnie s'inspire des règles internationalement reconnues en matière de solvabilité, notamment celles utilisées par les

agences de notation (solvabilité internationale : Fonds propres sur primes nettes de cession ; minimum 100 %).

Eléments	2019*	2018	2017
Fonds Propres (A)	62 773	47 344	42 136
Primes Nettes de Cession (B)	55 677	45 110	38 884
Taux de Couverture (A) / (B)	113%	105%	108%

Figure 13. La marge de solvabilité Internationale (les chiffres sont en millions de F CFA)

* Fonds Propres bruts de dividendes

La marge de solvabilité internationale de la Compagnie est de 113 %, supérieure à la norme de 100 %.

Le tableau 14 montre que la CICA-RE couvre ses engagements règlementés de 2017 à 2019.

Eléments	2019	2018	2017
Total des Engagements Règlementés (A)	44 332	41 079	39 199
Total des actifs admis en représentation des engagements règlementés (B)	92 361	80 138	71 910
Taux de couverture des engagements règlementés (A) / (B)	208%	195%	183%

Figure 14. Taux de couverture des engagements règlementés (les chiffres sont en millions de F CFA)

IV PERSPECTIVES 2020

Les incertitudes qui entouraient les prévisions de l'économie mondiale en octobre 2019 ont été exacerbées par la déclaration de l'état de pandémie due à la COVID-19 par l'Organisation Mondiale de la Santé. Par la violence des chocs liés aux mesures prises pour l'endiguer, le lourd tribut humain qu'elle prélève et l'incertitude sur sa durée, cette crise pourrait assombrir davantage les perspectives de l'économie mondiale déjà fragilisée par des tensions persistantes.

Dans ces conditions, une récession mondiale est attendue du fait des perturbations généralisées provoquées par la pandémie de la COVID-19. La croissance mondiale devrait s'effondrer et subir une contraction de 3,00 % par rapport au taux de croissance de 2,9 % enregistré en 2019.

Parmi les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique subsaharienne, la Zone Euro devrait connaître une contraction de 7,5 % en 2020 contre une croissance de 1,2 % en 2019 tandis que la croissance de la Chine devrait considérablement décélérer de 6,1 % en 2019 à 1,2 % en 2020.

Le PIB en termes réels en Afrique subsaharienne devrait se contracter de 1,6 % en 2020, inférieur d'environ 5,2 points de pourcentage à celui qui était envisagé en Octobre 2019 ; ceci pour prendre en compte les conséquences de cette crise. Cependant, indépendamment des facteurs spécifiques à l'évolution de la pandémie (dépistage précoce et à efficacité des mesures d'endiguement), les prévisions de croissance dépendront du degré de diversification des économies.

Dans les pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), où l'économie est relativement diversifiée, le choc sera moins ressenti que dans les pays dépendant du pétrole. En effet, quoique le taux de croissance en termes réels passerait de

6,1 % en 2019 à 2,5 % en 2020, soit une perte de 3,6 points de pourcentage de PIB, la situation économique de l'Union serait nettement meilleure, comparée à celle d'autres Unions douanières.

Les finances publiques de l'ensemble des Etats membres de l'Union afficheraient un déficit de 5 % du PIB en 2020 à cause des mesures budgétaires d'urgence annoncées par la Côte d'Ivoire (4,7 % du PIB), le Niger (7,4 % du PIB) et le Sénégal (5,1 % du PIB). La dette extérieure s'alourdirait passant de 44,5 % du PIB en 2019 à 48 % en 2020 en lien avec les appuis budgétaires requis pour organiser la riposte contre la pandémie. La situation monétaire de l'Union resterait inchangée avec 25,7 % du PIB en 2020 et 2021 soit le même niveau que celui de 2019.

Dans les Etats Membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), essentiellement exportateurs de pétrole, le taux de croissance en 2020 se situerait à - 1,8 %, soit une contraction de 3,5 points de pourcentage du PIB par rapport à 2019. Cette révision à la baisse des performances économiques se justifie par la persistance des foyers de tension dans les Etats Membres aggravée par les conséquences de cette pandémie sur les cours du pétrole.

La position budgétaire des Etats membres de la Communauté se détériorerait sous l'effet conjugué de l'effondrement des recettes fiscales et de la forte augmentation des dépenses de santé. Avec une variation en pourcentage du PIB de l'indice des prix à la consommation en 2020 de 2,5 % contre 1,7 % en 2019, des tensions inflationnistes sont aussi à redouter en raison des perturbations des filières d'approvisionnement réduisant la disponibilité des produits de première nécessité importés.

Dans la zone CIMA, l'aboutissement de la première phase d'augmentation du capital social des compagnies d'assurance se traduisant par incorporation de réserves, apport en numéraire et des fusions-absorption, la signature du Règlement d'application portant sur le respect des obligations réglementaires et contractuelles dans le cadre des opérations de réassurance et les exigences en matière de production de Plan de Continuité d'Activité en période de crise devraient assurer aux compagnies de la zone une certaine résilience.

Toutefois, la croissance du chiffre d'affaires de la zone devrait être révisée à la baisse en relation avec l'impact de la crise dans les secteurs Industriels et de Transport d'une part, et pour tenir compte des perturbations causées par le confinement des populations dans le circuit du paiement des primes (réaménagement des horaires de travail des banques et des compagnies d'assurance) d'autre part.

Dans la branche Vie, les directives de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) demandant aux établissements de crédit de proroger de trois mois sans pénalité les échéances de crédits accordés aux entreprises et aux particuliers qui en exprimeraient le besoin, s'est traduite par la demande de report d'échéance sans surprime de la garantie Décès en couverture des prêts. Par ailleurs, les contrats d'assurance ne prévoyant pas la pandémie dans les exclusions de garantie, des démarches informelles ont été entreprises par certaines cédantes auprès de la Compagnie en vue d'envisager des possibilités de prise en charge.

En ce qui concerne la CICA-RE, le réassureur communautaire, et en dépit du contexte décrit ci-dessus auquel s'ajoute la forte concurrence caractérisant la réassurance dans sa zone de compétence, les activités sont, à ce jour, assez

bien orientées même si la prudence et le réalisme militent en faveur d'une révision à la baisse de certains des objectifs initiaux. La libération de l'augmentation de capital de la compagnie se déroule normalement et l'aboutissement de cette opération fin Décembre 2020 devrait contribuer à renforcer l'assise financière de la compagnie, comme prévu dans le Plan Stratégique de Développement 2009-2020 révisé pour la période 2018-2020.

L'adhésion de l'ensemble des compagnies du marché à la réforme de la cession légale à la CICA-RE, après une période de frilosité vite dissipée grâce, à la fois, à l'implication salubre des Etats et à l'esprit de discipline et de compréhension des cédantes, est un gage de succès, car de nature à permettre au réassureur communautaire de jouer un rôle plus important au cours des prochaines années, dans la mutualisation des risques, la mise en place d'une base de données assurantielles et la conservation locale des primes pour une meilleure contribution au financement des économies des Etats Membres après la pandémie à la COVID-19.

La filialisation en cours du bureau de contact de Nairobi permettra à la compagnie d'infiltrer le marché de l'Afrique de l'Est et d'y développer des possibilités d'échanges fructueux afin de tirer partie des retombées de la croissance de cette partie de l'Afrique.

Enfin, l'aboutissement imminent du projet de renforcement du cadre de gestion par la mise à jour de la cartographie des risques de la compagnie d'une part, et la détermination de son modèle de capital économique d'autre part, augure des perspectives meilleures quant à l'amélioration de sa notation financière et de son impact favorable sur son développement pour les prochaines années.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

AUX ACTIONNAIRES DE LA CICA-RE,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire, nous

vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, sur :

I. AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la CICA-RE au titre de l'exercice 2019, comprenant le bilan faisant ressortir un total bilan de 131 801 millions de F CFA et des capitaux propres de 67 131 millions de F CFA, le compte de résultat faisant ressortir un chiffre d'affaires de 61 502 millions de F CFA et un résultat bénéficiaire de 5 077 millions de F CFA, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que les notes explicatives aux états financiers.

À notre avis, les états financiers annuels au 31 décembre 2019 joints au présent rapport, sont, dans tous leurs aspects significatifs, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables applicables dans le secteur de la réassurance.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément aux prescriptions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) et celles qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités d'éthiques qui nous incombent. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation :

Nous attirons votre attention sur le point concernant l'impact du COVID 19 sur la continuité d'exploitation de l'entité :

- Les derniers développements relatifs à l'épidémie mondiale de COVID 19 nous ont amené à réaliser des diligences complémentaires. Cette épidémie de COVID 19 n'étant pas liée à une situation existante au 31 décembre 2019, les montants comptabilisés au 31 décembre 2019 ne sont pas ajustés, sauf en cas de continuité d'exploitation définitivement compromise (ISA 10.14 à 16). Vos réponses à notre questionnaire COVID 19 et les documents transmis ne révèlent pas de risque immédiat sur la continuité d'exploitation lié à cette pandémie. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

- Nous attirons votre attention que le poste de capital appelé d'un montant de 11 787 millions de FCFA figurant dans la rubrique des fonds propres des états financiers, comprend une partie appelée et non encore libérée d'un montant de 2 474 FCFA.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus significatifs lors de l'audit des états financiers de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés de l'audit	Traitement du point clé de l'audit
<p>1. Détermination des provisions techniques</p> <p>La proportion des provisions techniques par rapport au chiffre d'affaires et l'historique des sinistres en tenant compte de son environnement économique et sectoriel est un indicateur significatif d'appréciation de la solidité et de la capacité d'une compagnie de réassurance à faire face à ces engagements de couverture immédiats et futurs.</p> <p>Les provisions techniques s'élèvent au 31 décembre 2019 à un montant de 44 333 millions FCFA pour un total de bilan de 131 801 millions FCFA, soit 33% du total bilan.</p> <p>Les provisions techniques sont destinées à la prise en charge des sinistres dans le temps. Ces provisions techniques doivent être couvertes par des actifs inscrits au bilan de la Compagnie.</p> <p>La bonne évaluation des provisions techniques permet à la compagnie de réassurance de couvrir les engagements souscrits dans les traités de réassurance et autres engagements résultant des Facultatifs.</p> <p>Une sous-estimation de ces provisions exposerait la Compagnie à des difficultés de règlements des sinistres, impacterait sa capacité à poursuivre son exploitation et porterait atteinte à son image.</p> <p>L'évaluation des provisions techniques tant pour la branche Vie que pour la branche Non-Vie requiert de la part des personnes constituant le gouvernement d'entreprise l'utilisation d'hypothèses et de jugements significatifs ainsi que la mise œuvre de techniques statistiques et actuarielles complexes.</p>	<p>Travaux d'audit</p> <p>Nous avons focalisé nos travaux d'audit sur l'évaluation des provisions techniques tant pour la branche Vie que pour la branche Non-Vie en analysant de manière spécifique le modèle d'évaluation, les données statistiques et actuarielles ainsi que les hypothèses clés utilisées par la Direction.</p> <p>Nos diligences comprennent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) l'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des provisions techniques, 2) l'examen critique du modèle d'évaluation utilisé par la Direction afin de nous assurer que les provisions techniques ont été évaluées selon la méthode statistique conformément aux règles et méthodes comptables de la CICA-RE, 3) la validation des hypothèses et techniques statistiques et actuarielles utilisées pour déterminer les montants des provisions techniques pour les branches Vie et Non-Vie, 4) Nous avons fait appel à notre actuaire pour recalculer les montants déterminés par la Direction de la Compagnie, 5) Nous avons mis à l'épreuve la détermination des : <ul style="list-style-type: none"> - Provisions pour sinistres en suspens, - Provisions pour sinistres survenues mais non encore déclarés (Provisions IBNR), - Provisions pour sinistres à payer, - La charge de sinistre de compétence

Points clés de l'audit	Traitement du point clé de l'audit
<p>1. Détermination des provisions techniques</p>	<p>Travaux d'audit</p>
<p>L'audit des provisions techniques est ainsi considéré comme un point clé de l'audit, eu égard à l'importance des montants en jeu.</p>	<p>6) Nous avons circularisé les cédantes pour nous assurer de l'exhaustivité des sinistres survenues et déclarés,</p> <p>7) Nous avons circularisé les rétrocessionnaires pour rapprocher nos comptes et déterminer l'impact de leurs positions dans la détermination des provisions techniques,</p> <p>8) Nous avons revu l'existence d'actifs financiers et immobiliers correspondants au niveau des provisions techniques,</p> <p>9) Nous avons revu les contrôles sur la gouvernance incluant la participation aux réunions importantes qui font partie du processus d'approbation des charges de provisions techniques et, l'appréciation des analyses de la Direction et mis à l'épreuve les actions prises suite aux réunions.</p> <p>Sur la base de nos travaux d'audit, nous avons estimé que la méthodologie de détermination des provisions techniques de la CICA-RE, y compris le modèle, les hypothèses et les données clés utilisées par la Direction et les Administrateurs pour estimer les provisions techniques, sont comparables aux performances historiques et que les provisions techniques déterminées sont appropriées en la circonstance.</p>

2. Créances détenues sur les Compagnies cédantes et rétrocessionnaires et provisionnements	Travaux d'audit
<p>Au 31 décembre 2019, l'encours des compagnies débitrices s'élève à un montant brut de 29 682 millions FCFA, provisionné à hauteur de 4 689 millions FCFA, soit un encours net de 24 993 millions FCFA, représentant 18% du total bilan-Actif.</p> <p>Les provisions sont constatées, sur propositions de la Direction Générale, sur la base des informations récoltées à l'occasion de conseils et assemblées générales de la CIMA et des organismes intervenants dans le secteur de l'assurance et de la réassurance.</p>	<p>Nous avons mis l'accent au cours de nos travaux d'audit sur la dépréciation des créances détenues sur les cédantes, les courtiers et rétrocessionnaires, sur la revue des données et hypothèses retenues par les personnes constituant le gouvernement d'entreprise. De manière spécifique, notre audit a consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprécier le contrôle interne qui gouverne la constatation de ces créances, leur évaluation et la détermination de leur valeur de réalisation,

Points clés de l'audit	Traitement du point clé de l'audit
<p>2. Créances détenues sur les Compagnies cédantes et rétrocessionnaires et provisionnements</p> <p>Les estimations de dépréciation de créances sur les cédantes font l'objet de jugements et d'hypothèses significatifs de la part des personnes constituant le gouvernement d'entreprise.</p> <p>Compte tenu de l'importance des créances détenues sur les cédantes, courtiers et rétrocessionnaires dans les comptes de la CICA-RE et des difficultés éventuelles des cédantes à faire face à leurs obligations, l'audit de cette rubrique des états financiers est considéré comme un point clé de l'audit.</p>	<p style="text-align: center;">Travaux d'audit</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Circulariser un échantillon représentatif et rapprocher les données extérieures avec celles de la CICA-RE, ▪ Mettre à l'épreuve les jugements et hypothèses utilisés par les personnes constituant le gouvernement d'entreprise pour constater la dépréciation des créances, ▪ Tester un échantillon significatif des créances détenues sur les compagnies cédantes, les courtiers et les rétrocessionnaires, ▪ Analyser et procéder au rapprochement des soldes de la balance avec les éléments probants ; ▪ Vérifier les rapprochements périodiques de comptes effectués entre la CICA-RE et les compagnies cédantes, les courtiers et les rétrocessionnaires ; ▪ Analyser la cadence des recouvrements de créances restant dues et apprécier le niveau de provisionnement des créances au-delà d'une certaine période. <p>Sur la base des diligences mises en œuvre pour la validation des soldes des créances détenues sur les cédantes, les courtiers et les rétrocessionnaires, nous estimons que les hypothèses et données utilisées par les personnes constituant le gouvernement d'entreprise, pour déterminer la charge de provision y afférente, sont comparables aux performances historiques et que les soldes des créances détenues sur les cédantes, les courtiers et les rétrocessionnaires sont appropriés en la circonstance.</p>
<p>3. Dépôts espèces et sinistres au comptant</p> <p>Les dépôts espèces sont constitués des retenues effectuées à la source par les compagnies cédantes en vue de faire face aux règlements de sinistres de moindre importance pour le compte de la CICA-RE conformément aux dispositions du code CIMA.</p> <p>Les sinistres au comptant représentent des avances faites au profit des assurés pour soutenir les cédantes.</p>	<p style="text-align: center;">Travaux d'audit</p> <p>L'essentiel de nos tests a consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire une revue des contrôles régissant la génération des dépôts espèces et des sinistres y afférents ; ▪ Circulariser les compagnies cédantes afin de s'assurer qu'elles sont en activité et ainsi confirmer les soldes de la CICA-RE dans leurs livres et les rapprocher avec les soldes de la Compagnie à l'arrêté des comptes ;

Points clés de l'audit	Traitement du point clé de l'audit
<p>3. Dépôts espèces et sinistres au comptant</p> <p>Au 31 décembre 2019, l'encours des dépôts espèces et sinistres au comptant s'élève à un montant brut de 28 527 millions FCFA., soit 21% de total bilan.</p> <p>Les personnes constituant le gouvernement d'entreprise recourent à des jugements et hypothèses significatifs pour évaluer les dépôts espèces et sinistres au comptant.</p> <p>Les dépôts espèces sont régis par les dispositions du code CIMA et s'imposent aux compagnies de réassurance sans qu'elles n'aient les moyens de leur gestion.</p> <p>Compte tenu de l'importance et la complexité de la tenue de ces montants, l'audit des dépôts espèces et sinistres au comptant est considéré comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Travaux d'audit</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyser et procéder au rapprochement avec le solde de la balance ; Vérifier l'exploitation des rapprochements périodiques de comptes entre la CICA-RE et les compagnies cédantes ; Vérifier la correcte évaluation des créances à la suite des rapprochements périodiques entre les parties ; Effectuer des tests analytiques de vraisemblance et de cohérence pour s'assurer de la réalité des soldes à l'arrêté des comptes ; Vérifier que des provisions à dû montant ont été constatées en cas de difficultés de la cédante à poursuivre son exploitation. <p>Nous estimons que les hypothèses et jugements utilisés par les personnes constituant le gouvernement d'entreprise sont comparables aux performances historiques et que les soldes des dépôts et sinistres au comptant sont appropriés en la circonstance.</p>

4. Placements et instruments financiers	Travaux d'audit																								
<p>Les placements et instruments financiers s'analysent comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Désignation</th> <th>Montant brut</th> <th>Provisions</th> <th>Montant net</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Valeurs mobilières</td> <td>8 913</td> <td></td> <td>8 913</td> </tr> <tr> <td>Titres de participation</td> <td>2 508</td> <td>460</td> <td>2 048</td> </tr> <tr> <td>Titres de placement</td> <td>2 027</td> <td>532</td> <td>1 495</td> </tr> <tr> <td>Dépôts à terme (DAT)</td> <td>22 192</td> <td></td> <td>22 192</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>35 640</td> <td>992</td> <td>34 648</td> </tr> </tbody> </table> <p>Au 31 décembre 2019, l'encours des placements et instruments financiers s'élève à un montant brut de 35 640 millions FCFA, pour une provision de 992 millions FCFA, soit un montant net de 34 648 millions FCFA, représentant 26% du total bilan-Actif.</p>	Désignation	Montant brut	Provisions	Montant net	Valeurs mobilières	8 913		8 913	Titres de participation	2 508	460	2 048	Titres de placement	2 027	532	1 495	Dépôts à terme (DAT)	22 192		22 192	TOTAL	35 640	992	34 648	<p>L'essentiel de nos tests sur les placements et instruments financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nous avons revu le contrôle interne régissant la comptabilisation des placements et instruments financiers. Nous avons testé le modèle d'évaluation des provisions pour dépréciation des placements et instruments financiers ainsi que la pertinence des hypothèses et le bien fondé des jugements significatifs utilisés par les personnes constituant le gouvernement d'entreprise pour évaluer les placements et instruments financiers.
Désignation	Montant brut	Provisions	Montant net																						
Valeurs mobilières	8 913		8 913																						
Titres de participation	2 508	460	2 048																						
Titres de placement	2 027	532	1 495																						
Dépôts à terme (DAT)	22 192		22 192																						
TOTAL	35 640	992	34 648																						

Points clés de l'audit	Traitement du point clé de l'audit
<p>4. Placements et instruments financiers</p> <p>La CICA-RE a pris des participations dans certaines compagnies d'assurance et autres entités. La valeur de ces participations peut se déprécier selon les performances économiques et financières de ces cédantes et entités.</p> <p>Les personnes constituant le gouvernement d'entreprise font appel à des jugements et hypothèses significatifs pour évaluer les titres de participation à l'arrêté des comptes.</p> <p>La CICA-RE a par ailleurs acquis des titres de placement dont certains sont soit cotés ou non cotés. Il se pose la problématique de la valorisation des titres non cotés à l'arrêté des comptes.</p> <p>Compte tenu de l'importance des placements et instruments financiers au bilan de la CICA-RE et des risques de dépréciation de leurs valeurs, l'audit des placements et instruments financiers est considéré comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Travaux d'audit</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Concernant les titres de participation, nous avons obtenus les états financiers audités des entités dans lesquelles la CICA-RE a des participations pour apprécier leurs performances économiques et financières. Lorsque des états financiers audités ne sont pas disponibles, nous avons utilisé d'autres méthodes d'évaluation, notamment celles des entités comparables par secteur économique d'activité. ■ Pour les titres de placement cotés, nous avons obtenu les valeurs boursières afin d'évaluer leur performance. ■ Pour les titres de placement non-cotés, nous avons utilisé d'autres méthodes d'évaluation, notamment la méthode d'évaluation d'entités comparables par secteur d'activité, pour apprécier leur performance et s'il y a lieu, de considérer la constitution de provision. ■ Concernant les valeurs mobilières de placements, nous avons déterminé que ces valeurs n'avaient pas fait l'objet de moins- value durable pouvant justifier une dépréciation. ■ Concernant les dépôts à terme, nous avons circularisé les banques de dépôts et avons validé ces dépôts sur la base des documents probants. <p>Nous estimons que les jugements et hypothèses utilisés par les personnes constituant le gouvernement d'entreprise sont comparables avec celles du marché, en accord avec les bonnes pratiques, et que les données clés pour estimer la valeur comptable des placements et instruments financiers, sont appropriées en la circonstance.</p>

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise vis-à-vis des états financiers annuels

La Direction est responsable de l'établissement des états financiers donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable des compagnies d'assurance et de réassurance

de la zone CIMA ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de la fraude ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de

la Compagnie à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe à la Direction et aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces états financiers arrêtés par le conseil d'Administration en date du 27 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Responsabilités du Commissaire aux comptes vis-à-vis des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit (ISA), nous exerçons notre jugement professionnel et

gardons le scepticisme professionnel tout au long de la mission d'audit.

Par ailleurs, nous :

Identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives des états financiers qu'elles proviennent de la fraude ou qu'elles résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des diligences pour traiter ces risques et, obtenons des éléments probants suffisants et appropriés qui soutiennent le fondement de notre opinion. Le risque de non-détection d'anomalies significatives provenant de fraudes est plus élevé que celui résultant d'erreurs, puisque la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions intentionnelles, les fausses déclarations, ou le contournement du contrôle interne.

Obtenons une compréhension du contrôle interne applicable à l'audit permettant de concevoir des diligences appropriées en la circonstance et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie.

Evaluons le caractère approprié des règles et méthodes comptables utilisées ainsi que le caractère raisonnable des estimations comptables faites et les déclarations et informations données en annexes des états financiers par la Direction.

Concluons sur le caractère approprié de l'utilisation par les Administrateurs du fondement comptable de continuité de l'exploitation et, sur la base des éléments probants recueillis, si une incertitude significative existe, due à des événements et conditions qui jettent un doute sérieux sur la capacité de la Compagnie à poursuivre ses activités.

Si nous concluons qu'une incertitude significative existe, nous sommes tenus d'attirer l'attention de l'utilisateur des états financiers dans notre rapport d'audit par référence à l'information relayée en annexe aux états financiers ou, si cette information est incomplète, de modifier notre opinion.

Nos conclusions sont basées sur les évidences obtenues à la date de notre rapport d'audit.

Toutefois, des conditions et événements futurs peuvent contraindre la Compagnie à arrêter la poursuite de ses activités.

Evaluons la présentation générale, l'organisation et le contenu des états financiers, y compris les notes aux états financiers, et si les états financiers présentent les événements et transactions sous-jacents de sorte à leur donner une image fidèle.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise concernant, entre autres, le plan, l'étendue et l'exécution de l'audit, les faiblesses significatives d'audit y compris celles liées au contrôle interne identifiées au cours de l'audit.

Nous fournissons également aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise une déclaration que nous avons satisfait aux exigences d'éthique relatives à l'indépendance et, les informons de toutes relations et autres sujets pouvant raisonnablement porter atteinte à notre indépendance et, le cas échéant, les mesures de sauvegarde.

A partir des informations communiquées aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous relevons les points les plus significatifs identifiés lors de l'audit des états financiers de l'exercice sous revue qui sont ainsi considérés comme des points clés de l'audit. Nous présentons ces points dans notre rapport d'audit à moins que des dispositions légales ou réglementaires en disposent autrement ou lorsque, dans le cas extrême, nous décidons que le cas ne doit pas être présenté dans notre rapport d'audit en considération de conséquences adverses pouvant raisonnablement nuire à l'intérêt public.

II. VÉRIFICATIONS ET AUTRES INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport de commissaire aux comptes sur ces états financiers annuels).

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est de procéder aux vérifications et autres informations spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'anomalie significative dans les vérifications spécifiques et autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Dakar, le 23 Juillet 2020




Grant Thornton
Rue Malenfant - Dakar
6^e Etage Immeuble Clairafrique
Tél.: +221 33 839 80 00

Managing Partner / Grant Thornton Senegal

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

AUX ACTIONNAIRES,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Compagnie, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Selon les dispositions des articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme du Traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêts économique, il s'agit des conventions ci-après :

- toute convention entre une société anonyme et l'un de ses Administrateurs, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux adjoints ;
- toute convention entre une société et un Actionnaire détenant une participation supérieure ou égale à dix pour cent (10%) du capital de la société ;
- toute convention à laquelle un Administrateur, un Directeur Général, un Directeur Général adjoint ou un Actionnaire détenant une participation supérieure ou égale à dix pour cent (10%) du capital de la société est indirectement intéressé ou dans laquelle il traite avec la société par personne interposée ;
- toute convention intervenant entre une société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des Administrateurs, le Directeur Général, le Directeur Général adjoint ou un Actionnaire détenant une participation supérieure ou égale à dix pour cent (10%) du capital de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, Gérant, Administrateur, Administrateur Général, Administrateur Général Adjoint, Directeur Général, Directeur Général Adjoint ou autre dirigeant social de la personne morale contractante.

Ces conventions doivent être soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et avis doit en être donné aux Commissaires aux comptes qui présentent à l'Assemblée un rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de telles conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Votre Conseil d'Administration n'a porté à notre connaissance aucune convention conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

II. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTÉRIEURS ET DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE SOUS REVUE

Votre Conseil d'Administration n'a porté à notre connaissance, aucune convention conclue sur les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie sur l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Dakar, le 23 Juillet 2020



Mansour GAYE

Managing Partner / Grant Thornton Senegal

ANNEXES

- **BILAN 2019**
- **COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE 2019**
- **COMPTE GENERAL DE PERTES ET PROFITS 2019**
- **TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE 2019**
- **EXTRAIT DU RAPPORT DE NOTATION AM BEST**
- **EXTRAIT DU RAPPORT DE NOTATION GCR**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019				
ACTIF	MONTANT BRUT 2018	AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	MONTANT NET 2019	MONTANT NET 2018
CHARGES IMMOBILISEES	843 613 092	485 422 071	358 191 021	224 771 839
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	10 728 236 146	4 020 617 562	6 707 618 584	6 759 070 197
IMMEUBLES	6 561 170 179	1 152 661 440	5 408 508 739	5 528 127 328
MATERIEL, MOBILIER, INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS	3 669 745 036	2 723 551 665	946 193 371	952 149 452
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	302 271 134	144 404 457	157 866 677	203 452 664
IMMOBILISATIONS EN COURS	195 049 797		195 049 797	75 340 753
AUTRES VALEURS IMMOBILISEES	41 786 868 447	459 969 571	41 326 898 876	40 065 346 310
CREANCES POUR ESPECES DEPOSEES AUPRES DES CEDANTES	25 872 247 601		25 872 247 601	25 580 839 104
FONDS DE GARANTIE POOL ENERGIE ET AVIATION	798 406 081		798 406 081	930 422 288
DEPOTS POUR SINISTRES AU COMPTANT	2 654 688 377		2 654 688 377	2 172 579 559
VALEURS MOBILIERES	8 912 831 251		8 912 831 251	8 414 574 023
PRETS	1 022 667 460		1 022 667 460	904 953 425
TITRES DE PARTICIPATION	2 508 011 276	459 969 571	2 048 041 705	2 043 911 130
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	18 016 401		18 016 401	18 066 781
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	53 358 717 684	4 966 009 204	48 392 708 481	47 049 188 346
PART DES RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES				
BRANCHES VIE	2 556 188 909		2 556 188 909	2 233 695 612
PROVISIONS MATHEMATQUES	2 320 836 108		2 320 836 108	1 953 745 111
PROVISIONS DE SINISTRES	235 352 801		235 352 801	279 950 501
BRANCHES ELEMENTAIRES	12 718 666 836		12 718 666 836	8 377 774 257
PROVISIONS DE PRIMES	118 550 818		118 550 818	144 577 352
PROVISIONS DE SINISTRES	12 600 116 018		12 600 116 018	8 233 196 905
TOTAL PART DES RETROCESSIONNAIRES	15 274 855 745		15 274 855 745	10 611 469 869
VALEURS REALISABLES A COURT TERME OU DISPONIBLES				
COMPAGNIES DEBITRICES	29 682 047 188	4 689 428 044	24 992 619 144	22 557 232 197
ACTIONNAIRES	14 049 470 433	0	14 049 470 433	13 654 333 339
AUTRES DEBITEURS	290 898 394	3 381 255	287 517 139	203 776 732
COMPTES DE REGULARISATION (ACTIF)	606 340 337		606 340 337	531 053 361
TITRES DE PLACEMENT	2 027 466 723	532 385 233	1 495 081 490	1 359 317 979
CHEQUES ET COUPONS A ENCAISSER	0		0	21 504 000
BANQUES ET CHEQUES POSTAUX	26 693 590 511		26 693 590 511	16 966 063 729
CAISSE	8 566 758		8 566 758	7 575 217
TOTAL VALEURS REALISABLES OU DISPONIBLES	73 358 380 344	5 225 194 532	68 133 185 812	55 300 856 554
TOTAL GENERAL	141 991 953 773	10 191 203 736	131 800 750 038	112 961 514 769

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019		
PASSIF	MONTANT NET 2019	MONTANT NET 2018
CAPITAL PROPRES ET RESERVES		
CAPITAL SOCIAL	50 000 000 000	45 406 000 000
CAPITAL APPELE	11 786 833 333	
CAPITAL NON APPELE	8 213 166 667	
PRIME D'EMISSION	5 630 000 000	155 000 000
RESERVE LEGALE	3 218 601 113	2 761 883 501
RESERVES FACULTATIVES	7 423 938 099	4 710 479 592
RESERVES POUR CATASTROPHES	858 327 479	858 327 479
REPORT A NOUVEAU		
TOTAL	67 130 866 691	53 891 690 572
RESERVES REGLEMENTEES		
RESERVES POUR FLUCTUATION DE CHANGE	65 534 568	
RESERVES POUR FLUCTUATION DE LA SINISTRIALITE	2 517 051 361	2 517 051 361
ECARTS SUR CONVERSION DES COMPTES DES FILIALES ET SUCCURSALES		
TOTAL	2 582 585 929	2 517 051 361
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT RECUES	11 060 000	22 120 000
PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES	564 528 059	332 233 121
DETTES A LONG ET MOYEN TERME		
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	6 600 000	6 600 000
DETTES POUR ESPECES DEPOSEES PAR LES RETROCESSIONNAIRES EN REPRESENTATION D'ENGAGEMENTS TECHNIQUES	1 119 255 674	1 227 861 597
TOTAL	1 701 443 733	1 588 814 718
PROVISIONS TECHNIQUES		
BRANCHES VIE	6 451 247 743	4 685 549 903
PROVISIONS MATHEMATIQUES	4 712 060 476	3 349 379 560
PROVISIONS DE SINISTRES	1 739 187 267	1 336 170 343
BRANCHES ELEMENTAIRES	37 881 702 089	36 393 293 177
PROVISIONS DE PRIMES	6 482 933 117	5 552 385 267
PROVISIONS DE SINISTRES	31 398 768 972	30 840 907 910
TOTAL	44 332 949 832	41 078 843 080
DETTES A COURT TERME COMPAGNIES CREDITRICES	7 581 056 946	6 557 569 730
CREDITEURS DIVERS	2 479 442 522	2 036 628 861
COMPTES DE REGULARISATION (PASSIF)	913 472 757	723 176 779
BANQUES ET CHEQUES POSTAUX	1 106 267	563 549
TOTAL	10 975 078 492	9 317 938 919
RESULTAT (BENEFICE DE L'EXERCICE)	5 077 825 361	4 567 176 119
TOTAL GENERAL	131 800 750 038	112 961 514 769

COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE 2019				
DEBIT	OPERATIONS BRUTES	OPERATIONS RETROCEDEES	OPERATIONS NETTES 2019	OPERATIONS NETTES 2018
I. BRANCHES VIE (V) SINISTRES Sinistres réglés :	2 427 262 139	78 061 535	2 349 200 604	1 927 513 648
À ajouter : provisions de sinistres à la clôture de l'exercice	1 739 187 267	235 352 801	1 503 834 466	1 056 219 842
À déduire : provisions de sinistres à l'ouverture de l'exercice	1 341 298 425	279 950 501	1 061 347 924	1 275 725 876
SINISTRES COMPETENCE DE L'EXERCICE	2 825 150 981	33 463 835	2 791 687 146	1 708 007 614
COMMISSIONS ET COURTAGES	1 686 196 920	235 846 543	1 450 350 377	1 051 105 099
II. BRANCHES NON VIE (NV) SINISTRES Sinistres réglés :	27 598 865 572	585 328 635	27 013 536 937	19 193 135 552
À ajouter : provisions de sinistres à la clôture de l'exercice	31 398 768 972	12 600 116 018	18 798 652 954	22 607 711 005
À déduire : provisions de sinistres à l'ouverture de l'exercice	30 918 790 089	8 233 188 782	22 685 601 307	20 363 142 337
SINISTRES COMPETENCE DE L'EXERCICE	28 078 844 455	4 952 255 871	23 126 588 584	21 437 704 220
COMMISSIONS ET COURTAGES	12 411 827 214	258 345 746	12 153 481 468	9 684 443 562
III. AUTRES CHARGES				
FRAIS DE PERSONNEL			3 871 453 334	2 860 513 113
IMPÔTS ET TAXES			11 182 191	
TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS			1 368 424 851	1 248 549 274
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS			335 845 690	270 910 426
FRAIS DIVERS DE GESTION			1 502 002 967	1 446 370 732
FRAIS FINANCIERS			78 113 378	116 441 646
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			959 637 510	726 120 689
TOTAL AUTRES CHARGES			8 126 659 921	6 668 905 880
RESULTAT : BENEFICE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE			7 442 773 497	6 707 090 081
TOTAL GENERAL			55 091 540 993	47 257 256 456

COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE 2019				
CREDIT	OPERATIONS BRUTES	OPERATIONS RETROCEDEES	OPERATIONS NETTES 2019	OPERATIONS NETTES 2018
I. BRANCHES VIE (V) PRIMES NETTES D'ANNULATIONS	7 138 803 136	870 487 770	6 268 315 366	5 010 185 136
À ajouter : provisions mathématiques à l'ouverture de l'exercice	3 349 171 549	1 953 745 111	1 395 426 438	2 673 823 099
à déduire : provisions mathématiques à la clôture de l'exercice	4 712 060 476	2 320 836 108	2 391 224 368	1 395 634 449
PRIMES ACQUISES A L'EXERCICE	5 775 914 209	503 396 773	5 272 517 436	6 288 373 786
II. BRANCHES NON VIE (NV) PRIMES NETTES D'ANNULATIONS	56 659 104 190	8 122 098 761	48 537 005 429	40 099 533 766
à ajouter : provisions de primes à l'ouverture de l'exercice	5 549 668 269	144 577 352	5 405 090 917	4 269 224 479
à déduire : provisions de primes à la clôture de l'exercice	6 482 933 117	118 550 818	6 364 382 299	5 407 807 915
PRIMES ACQUISES A L'EXERCICE	55 725 839 342	8 148 125 295	47 577 714 047	38 960 950 330
III. PRODUITS FINANCIERS			2 241 309 510	2 007 932 340
Intérêts bancaires			1 001 659 621	827 127 998
Intérêts des prêts et autres revenus			717 410 806	767 749 551
Intérêts sur dépôts espèces			522 239 083	413 054 791
IV. AUTRES PRODUITS			0	0
Produits accessoires			0	0
TOTAL III + IV			2 241 309 510	2 007 932 340
TOTAL GENERAL			55 091 540 993	47 257 256 456

COMPTE GENERAL DE PERTES ET PROFITS		
DEBIT	2019	2018
Pertes sur exercices antérieurs	66 779 269	42 469 353
Dotations aux provisions HE	2 529 809 838	1 014 473 061
Pertes de change	416 290 797	524 806 608
Autres pertes exceptionnelles	1 706 100 943	680 807 446
Bénéfice net de l'exercice	5 077 825 361	4 567 176 119
TOTAL	9 796 806 208	6 829 732 587
CREDIT	2019	2018
Bénéfice d'exploitation de l'exercice	7 442 773 497	6 707 090 081
Profits sur exercices antérieurs	5 664 676	5 813 182
Reprises de provision HE	2 322 934 531	11 535 641
Profits de change	3 507 945	81 825 253
Autres profits exceptionnels divers	21 925 559	23 468 430
TOTAL	9 796 806 208	6 829 732 587

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE EN FCFA			
ELÉMENTS		2019	2018
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat avant Produits & charges financiers, impôts et éléments exceptionnels		50 000 000 000	45 406 000 000
<i>Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</i>			
+	Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises (sauf celles portant sur l'actif circulant)	5 630 000 000	155 000 000
-	Reprises sur provisions	3 218 601 113	2 761 883 501
=	Résultat brut d'exploitation	7 423 938 099	4 710 479 592
Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation (r B.F.R.E.) :			
-	Variation des créances d'exploitation	67 130 866 691	53 891 690 572
+	Variation des dettes d'exploitation		
=	Flux net de trésorerie d'exploitation	65 534 568	
Autres encaissements et décaissements liés à l'activité :			
-	Frais financiers	(78 113 378)	(116 441 646)
+	Produits financiers	2 241 309 510	2 007 932 340
-	Impôt sur les sociétés, hors impôt sur les plus-values de cession	0	0
-	Charges exceptionnelles liées à l'activité	(4 718 980 847)	(2 262 556 468)
+	Produits exceptionnels liées à l'activité	2 354 032 711	122 642 506
-	Autres créances liées à l'activité		
+	Autres dettes liées à l'activité (y compris intérêts courus)		
=	Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	3 238 247 497	6 473 786 388
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT			
-	Acquisitions d'immobilisations	(2 335 842 479)	(8 279 693 342)
+	Cessions d'immobilisations nettes d'impôts	0	0
+	Réductions d'immobilisations financières	132 066 587	930 966 284
+ / -	Variation des autres postes (dettes et créances) relatifs aux immobilisations		
=	Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(2 203 775 892)	(7 348 727 058)
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT			
+	Augmentation du capital	10 069 000 000	15 561 000 000
-	Réduction de capital	-	(13 654 333 339)
-	Dividendes versés	(1 397 000 000)	(1 260 000 000)
=	Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	8 672 000 000	646 666 661
VARIATION DE TRESORERIE (A + B + C)		9 706 471 605	-228 274 009
+	Trésorerie d'ouverture	16 994 579 397	17 222 853 406
=	Trésorerie de clôture	26 701 051 002	16 994 579 397

38^{ÈME}

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 14 AOÛT 2020 (VISIOCONFERENCE) RESOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION : Relative à l'approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes (exercice 2019)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes sur les états financiers et les conventions réglementées, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes de l'exercice clos

le 31 décembre 2019 tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, elle donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.

DEUXIÈME RÉSOLUTION : Relative à l'affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le bénéfice de l'exercice 2019 s'élève à cinq milliards soixante dix sept millions huit cent

vingt cinq mille trois cent soixante et un (5 077 825 361) FCFA, décide de l'affecter comme suit :

• Réserve Légale (1/10 du bénéfice de l'exercice)	507 782 536 FCFA
• Réserve facultative	3 260 102 825 FCFA
• Bénéfice à distribuer (25,79 %)	1 309 940 000 FCFA
Total	5 077 825 361 FCFA

TROISIÈME RÉSOLUTION : Relative à l'impact de la crise sanitaire due à la COVID-19 sur l'activité de la CICA-RE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la note d'évaluation de l'impact de la pandémie à Coronavirus sur l'activité de la Compagnie, félicite le Conseil d'Administration

et la Direction Générale pour les dispositions qui ont été prises en vue d'assurer la continuité des activités et de limiter les conséquences de cette pandémie sur la Compagnie.

QUATRIÈME RÉSOLUTION : Relative aux conditions d'exercice de la fonction d'Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

- Retenir, dans la formule de détermination de l'indemnité de services rendus, comme l'assiette de calcul de ladite indemnité, l'ensemble des revenus annuels perçus par l'Administrateur en y ajoutant les montants des perdiems afférents à quatre (04) sessions du Conseil ;

- Fixer, la rémunération globale annuelle du Conseil à un montant de deux cent soixante-dix-neuf millions deux cent soixante-huit mille trois cent (279 268 300) FCFA, à effet du 1er janvier 2020, à charge pour le Conseil d'en assurer la répartition.

CINQUIÈME RÉSOLUTION : Relative à l'élection d'Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de l'article 21.1 de l'Accord Révisé le 10 octobre 2019 à Paris (République Française), portant création de la Compagnie Commune de Réassurance des Etats Membres de la CIMA (CICA RE), entérine les nominations des personnalités ci-dessous, cooptées par le Conseil d'Administration, en qualité d'Administrateurs en remplacement de leurs prédécesseurs respectifs pour la période de leur mandat restant à courir jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019. Il s'agit de :

- **M. Olivier MEBIAME ASSAME**, Administrateur représentant la République Gabonaise ;
- **M. Valentin MAYERE-YOLONGUERE**, Administrateur représentant le groupe d'Etats MALI - RCA - NIGER ;
- **M. MAHAMAT Ibrahim Kossi**, Administrateur représentant le groupe d'Etats TOGO-TCHAD ;
- **M. Moustapha BEN BARKA**, Administrateur représentant la BOAD.

En application des dispositions de l'Annexe B révisé le 07 avril 2013 à Dakar (République du Sénégal), qui définit les modalités de répartition des postes au Conseil d'Administration, en élargissant le Conseil de 9 à 12 membres, l'Assemblée Générale Ordinaire désigne en qualité d'Administrateurs, pour un mandat à effet du 14 août 2020 jusqu'à l'issue de la

réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022, à moins d'une recomposition du Conseil à la clôture de l'augmentation de capital en cours, les personnes dont les noms suivent :

- **M. YOKA GALLOY Alexandre** pour le groupe CONGO-BENIN
- **Mme OUEDRAOGO Mamou** pour le Burkina Faso
- **M. EZO'O ENGOLO Blaise Abe** pour la République du Cameroun
- **M. NOMA Abdou** pour le groupe MALI-RCA-NIGER
- **M. DIARASSOUBA Karim** pour la République de Côte d'Ivoire
- **M. MEBIAME ASSAME Olivier** pour la République Gabonaise
- **M. DEME Mamadou** pour la République du Sénégal
- **M. SIMTAGNA Paziwèdon Komla Gabriel** pour le groupe TOGO-TCHAD
- **M. BAKAYOKO Saliou** pour les Privés Ivoiriens
- **M. BEN BARKA Moustapha** pour la BOAD
- **M. MATANGA Maurice** pour le groupe Chanas Assurances-FSA
- **M. NIGNAN Jean Damascène** pour le collège «Autres Sociétés d'Assurances»

SIXIÈME RÉSOLUTION : Relative à la date et au lieu de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, marque son accord pour l'organisation de la 39^{ième} Assemblée Générale Ordinaire à Libreville (GABON), la 38^{ème} n'ayant pu s'y tenir à cause de la crise sanitaire.

En conséquence, la 40^{ième} Assemblée Générale Ordinaire sera organisée à Bamako, République du Mali, sous réserve de l'obtention d'une invitation officielle des Autorités du pays.

SEPTIÈME RÉSOLUTION : Relative à la motion de félicitation

L'Assemblée Générale Ordinaire félicite la Direction Générale de la CICA-RE des diligences accomplies dans le contexte particulièrement

difficile de la COVID-19 qui ont permis de tenir, avec succès, sa 38^{ième} réunion.



ECHOS DE LA 38^{ÈME} ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN VISIOCONFÉRENCE



38^{eme}

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**DES ACTIONNAIRES
DE LA CICA-RE**



Siège Social
VISIOCONFERENCE
14 Août 2020



38^{ÈME} ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN VISIOCONFÉRENCE



38^{ÈME} ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN VISIOCONFÉRENCE



38^{ÈME} ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN VISIOCONFÉRENCE (SIÈGE)



**Compagnie Commune de Réassurance des Etats Membres
de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances**

www.cica-re.com